

GAZ

Fiche pratique Proxisyndic n°03 - 11/2009

DIAGNOSTIC GAZ

Références réglementaires: Code de la construction et de l'habitation, articles L271-4 à L271-6 et

L 134-6

Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006

Arrêté du 6 avril 2007

Norme XP P45-500

Domaine d'applicationSont concernés, tous les immeubles ou parties d'immeubles à usages d'habitation comportant une installation intérieure Gaz.

Depuis le 1er novembre 2007, le vendeur de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation comportant une installation intérieures de gaz réalisée depuis plus de 15 ans doit fournir un état de cette installation intégré dans le dossier de diagnostic technique annexé à la promesse de vente.

Validité: 3 ans

PROXISYNDIC

Cabinet Patricia & Fabrice DEAN

1 rue de la Chapelle - 91310 MONTLHERY

Tél: 01 83 62 00 76 Fax: 01 83 62 00 08

PROXISYNDIC

Courriel: contact@proxisyndic.fr